

Covid-19 / Réouverture au public du Théâtre de Thouars

Le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans, dès l'entrée dans l'établissement, jusqu'à la sortie, y compris pendant toute la durée des représentations.

La situation sanitaire dans le département des Deux-Sèvres(*) autorise la suppression de la règle de distanciation, donc chaque siège peut être occupé.

La distanciation reste cependant de mise lors de toute circulation dans l'établissement.

Les mesures réglementaires sur information des usagers, la mise à disposition de gel hydroalcoolique, la désinfection des surfaces contact, l'aération des locaux ont été prises ainsi que d'autres mesures spécifiques concernant la billetterie, le contrôle des billets, l'entrée et la sortie de la salle, l'utilisation des toilettes notamment.

Nous comptons sur vous pour vous y conformer malgré la contrainte que cela représente, car le spectacle vivant ne se relèverait pas d'un deuxième confinement.

(*) La carte des niveaux de vulnérabilité sera mise à jour chaque lundi. Cela pourrait éventuellement entraîner un renforcement de ces mesures par la préfecture des Deux-Sèvres